



COVID-19 | MESURES PRÉVENTIVES



En raison des mesures d'isolement social en place, pour protéger nos citoyens et nos pompiers, veuillez prendre note que les visites de prévention des incendies initialement prévues du **4 avril au 6 juin** seront **reportées** ultérieurement.

Cependant, nous vous invitons à vérifier tout votre matériel de protection afin d'assurer la sécurité de votre famille.

Souvenez-vous qu'une maison sécuritaire possède;

- des avertisseurs de fumée sur chaque étage,
- un détecteur de monoxyde de carbone installé près des chambres à coucher lorsque l'habitation est munie d'un système de chauffage au bois ou à l'huile ou d'un garage attenant,
- un extincteur à poudre chimique de capacité 2A-10B-C doit être disponible aux occupants.

Vous pouvez également utiliser le formulaire en page 2.

Profitez-en pour faire la recherche de la présence de vos équipements en famille! Une belle activité qui permettra en même temps de pouvoir expliquer l'utilité de chacun des équipements à vos enfants!

Grille d'auto-inspection pour unité d'habitation

Avertisseurs de fumée

- Au moins un avertisseur de fumée est installé par étage.
- Chaque avertisseur est bien installé au plafond, au centre de la pièce (ou au mur, mais pas plus bas de 30 cm du plafond).
- Chaque avertisseur se met en alarme avec le bouton « Test ».
- Les avertisseurs électriques incorporent une pile de secours.
- Chaque avertisseur n'a pas atteint sa péremption (10 ans).

OUI	NON
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Avertisseur de monoxyde de carbone

- Un avertisseur de CO est installé, car nécessaire; appareil de chauffage au bois, au mazout, au propane et/ou garage attenant à la résidence.
- L'avertisseur se met en alarme avec le bouton « Test ».
- L'avertisseur est bien installé près des chambres.
- L'avertisseur n'a pas atteint sa péremption (7 à 10 ans).

OUI	NON
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Extincteur

- Un extincteur à poudre chimique de capacité 2A-10B-C est disponible dans le logement ou via un corridor commun.
- L'aiguille du manomètre de pression est dans la zone verte.
- Le remplacement de la poudre n'est pas nécessaire (extincteur âgé de moins de 6 ans ou dernier remplissage moins de 6 ans).
- Le test hydrostatique n'est pas nécessaire (extincteur âgé de moins de 12 ans ou date du dernier test il y a moins de 12 ans).

OUI	NON
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Électricité

- Le panneau électrique est accessible en tout temps.

OUI	NON
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Ramonage

- Le ramonage et l'inspection des conduits de fumée sont faits annuellement.

OUI	NON
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si vous avez répondu « OUI » à toutes les questions, vous êtes en sécurité. Sinon, faites le correctif rapidement. Pour plus d'information, communiquer au Service de la prévention au 418 492-2312 poste 241.

